

**REVUE SCIENTIFIQUE INTERDISCIPLINAIRE
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS (RESI)
INTERDISCIPLINARY SCIENTIFIC REVIEW OF
NATIONAL INSTITUTE OF YOUTH AND SPORTS
(ISRN)**

Contact / Contact cafedeslabos@gmail.com

**(00237) 222.23.08.35 / 672.51.48.98/ 6 77 15 65 98 / 699 84
85 80**

INJS Yaoundé / NIYS Yaoundé

**VOLUME 1 - NUMERO 3 - JANVIER 2023
VOLUME 1 – NUMBER 3 - JANUARY 2023**

Une publication des Centres de Recherche de l'INJS
A publication of NIYS Research Centres

ISBN: 978-9956-628-60-5

Directeur de Publication / Director of Publication

Dr. EBAL MINYE Edmond

Coordonnateur Administratif / Administrative Coordinator

Dr. WADOUM FOFOU Chamberlain

Coordonnateur Technique / Technical Coordinator

M. FOU DA Victor

Coordonnateur Scientifique / Scientific Coordinator

Dr ONOMO ONOMO Modeste Ghislain

Rédacteur en chef / Editor in Chief

Dr AMOUGOU Martial Patrice

Comité Scientifique / Scientific Committee

- Pr. ABDOU TEMFEMO (Université de Douala) ;
Pr. Aime BONNY (Université de Douala) ;
Pr. AMA Pierrot (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Pr. ATCHADE Alex (Université de Yaoundé 1) ;
Pr. AYISSI Lucien (Université de Yaoundé 1) ;
Pr. BILONG Charles Felix (Université de Yaoundé 1) ;
Pr. BLOSSOM NGUM FONDO (Université de Yaoundé 2) ;
Pr. BUNDE-BIRUSTE Anne (Université Australia) ;
Pr. CHARRIER Dominique (Université Paris Saclay) ;
Pr. CHAZAUD Pierre (Université de Lyon 1) ;
Pr. DANSOU Pierre (Université d'Abomey-Calavi) ;
Pr. FEUDJO Jules Roger (Université de Dschang) ;
Pr. GBENOU Joachim (Université d'Abomey-Calavi) ;
Pr. HONTA Marina (Université de Bordeaux 2) ;
Pr. KEMO KEIMBOU David Claude (Université Paris Saclay) ;
Pr. LAHAN Magloire (Université d'Abomey-Calavi) ;
Pr. MANDENGUE Samuel Honoré (Université de Douala) ;
Pr. MARCHISET Gilles-Vieille (Université de Strasbourg) ;
Pr. MBEDE Raymond (Université de Yaoundé 1) ;
Pr. MENYE NGA Germain (Université de Ngaoundéré) ;
Pr. MINKOA SHE, (Université de Yaoundé 2) ;
Pr. NGO BOUM Élisabeth (Université de Maroua) ;
Pr. OWONA NGUINI Mathias Éric (Université de Yaoundé 1) ;
Pr. SAID AHMAIDI (Université de Picardie Jules Vernes) ;
Pr. SOSSO Aurelien Maurice (Université de Yaoundé 1) ;
Pr. SOULE Bastien (Université de Lyon 1) ;
Pr. TABI MANGA Jean (Centre d'Étude Africain Olympiques) ;
Pr. TAN Paul Vernyuy (Université de Yaoundé 1) ;
Dr. AMOUGOU Martial Patrice (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. BAKENA Emmanuel (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. BISSOU MAHOP Josué (Université de Yaoundé 1) ;
Dr. BONOY LAMOU (Université de Ngaoundéré) ;
Dr. DIKOUME François (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. DOHBOBGA Macias NWANA NDINGA (Université de Bamenda) ;
Dr. EBAL MINYE Edmond (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. EYENGA Jean Marie (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. GUESSOGO Wiliam (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. HABIT Bienvenu (Institut National de la Jeunesse et des Sports de

Yaoundé) ;
Dr. HAMADOU André (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. KONTCHOU Bernard (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. MANGA André (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. MANGA Jérôme Manfred (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. MBAME Jean Pierre (Université de Ngaoundéré) ;
Dr. MBIDA NANA Frank Michael (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. MBOUH Samuel (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. MIBO'O Pascale (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. NGAPOUT Jean Jaurès (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. NGUEND Jean Marie (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. NTSA NKOA Roger (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé).
Dr. ONOMO ONOMO Modeste Ghislain (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. SAIDOU Victor (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. TADJORE NDJOCK Maurice (Institut National de la Jeunesse et des Sports) ;
Dr. TADO OUMAROU (Institut National de la Jeunesse et des Sports) ;
Dr. TCHOMO (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé)
Dr. TINKEU NGUIMGOU Narcisse (Université de Bourgogne Franche Comté) ;
Dr. VIGNAL Bénédicte (Université de Lyon 1) ;
Dr. WADOUM FOFOU Chamberlain (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. WOUASSI Dieudonné (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. YANO YANO Jean Pierre (Institut National de la Jeunesse et des Sports) ;
Dr. YATCHO YABEN (Institut National de la Jeunesse et des Sports).

Comité de lecture / Reading panel

Dr AMOUGOU Martial Patrice (Institut National de la Jeunesse et des Sports) ;

Dr. BAKENA Emmanuel (Institut National de la Jeunesse et des Sports) ;

Dr. GUESSOGO Wiliam Richard (Institut National de la Jeunesse et des Sports) ;

Dr. HAMADOU André (Institut National de la Jeunesse et des Sports) ;

Dr. MBIDA NANA Frank Michael (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;

Dr MBOUH Samuel (Institut National de la Jeunesse et des Sports) ;

Dr. MOTE Adolf (Institut National de la Jeunesse et des Sports) ;

Dr. MANGA Jérôme Manfred (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;

Dr. ONOMO ONOMO Modeste Ghislain (Institut National de la Jeunesse et des Sports) ;

Dr. SAIDOU Victor (Institut National de la Jeunesse et des Sports) ;

Dr WADOU MFOFOU Chamberlain (Institut National de la Jeunesse et des Sports) ;

M. ETUGE Elvis ENOSSALLE (Institut National de la Jeunesse et des Sports) ;

M. FOU DA OMGBA NSI Landry (Institut National de la Jeunesse et des Sports) ;

Mme AKWEN NGWEFOR KOTI (Institut National de la Jeunesse et des Sports).

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	9
PARTIE 1 - Biologie Appliquée aux Activités Physiques et Sportives.....	11
PARTIE 2 - Sciences Humaines et Sociales Appliquées aux Activités Physiques et Sportives.....	87
PARTIE 3 – Sciences de l'Intervention	131
PARTIE 4 – Sciences Humaines et Sociales Appliquées à l'Éducation Permanente.....	163
PARTIE 5 – Sciences du Loisir.....	225

ÉDITORIAL

Devenu établissement à statut particulier suite à la signature du décret n° 2016/427 du 26 Octobre 2016, l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) entend, comme toute institution de l'Enseignement Supérieur, mettre la recherche au centre de son action de formation.

C'est ainsi qu'après avoir œuvré pour la parution des deux premiers numéros de la Revue Scientifique Interdisciplinaire de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (RESI) en janvier 2021 et 2022, l'administration de l'INJS poursuit la promotion de la recherche à travers ses deux centres de recherche créés en août 2020, l'un en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, et l'autre en Sciences et Techniques de l'Animation, des Loisirs et de l'Éducation Civique. Ces centres, par le biais des activités de leurs différents laboratoires (Biologie Appliquée aux Activités Physiques et Sportives, Sciences Humaines et Sociales Appliquées aux Activités Physiques et Sportives, Sciences de l'Intervention, Sciences de l'Éducation Civique, Sciences Humaines et Sociales Appliquées à l'Éducation Permanente, Sciences des Loisirs) constituent la matérialisation de la volonté du staff de l'INJS de donner à la recherche, une place centrale parmi les nombreuses missions assignées à l'institution. Ces centres de recherche sont en effet un cadre non seulement d'organisation d'activités scientifiques (communications, conférences, tables rondes), mais sont aussi la matrice de publication d'ouvrages et/ou articles traitant des thématiques relatives aux référentiels-métiers de l'Éducation Physique et du Sport, ainsi que de l'Animation, des Loisirs et de l'Éducation Civique. L'INJS veut donc aujourd'hui plus qu'hier :

- favoriser le développement de la recherche dans les spécialités reconnues par le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) ;
- mutualiser les idées de ses partenaires des métiers du Sport et de l'Éducation Physique, de l'Animation, de la Jeunesse des Loisirs et de l'Éducation Civique ;
- susciter l'esprit d'émulation scientifique sans lequel l'objectif d'améliorer la masse critique des enseignants ne saurait être atteint;
- inciter les enseignants-chercheurs à publier dans la mesure du possible, des travaux de recherche originaux et interdisciplinaires ;
- améliorer la qualité de l'image de l'institution tant sur le plan national qu'international à travers les publications.

La publication du troisième numéro de la RESI amène à saluer et à encourager le mérite de toute l'équipe qui a contribué à la rendre concrète, en dépit des nombreuses difficultés rencontrées. Le lancement effectif des activités du Master Recherche en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, Jeunesse et Loisirs (STAPS-JL), ainsi que l'implémentation de l'Unité de Formation Doctorale en collaboration avec l'Université de Yaoundé II-Sao en cette année 2023, de par l'engouement qu'ils vont susciter auprès de tous les acteurs de la recherche, augurent à n'en point douter de lendemains meilleurs pour notre revue.

Bon vent à la RESI et bonne lecture à tous.

**DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS,
EBAL MINYE Edmond**

EDITORIAL

Having become an establishment with a special status following the signing of Decree No 2016/427 of 26 October 2016, the National Institute of Youth and Sports (NIYS) like any other Institution of Higher Education intends to put research at the center of its training activity.

Thus, after having worked for the publication of the first two papers of the Interdisciplinary Scientific Review of the National Institute of Youth and Sports (ISRI) in January 2021 and 2022, the administration of the NIYS continued with the promotion of research via its two research centers created in August 2020; one in the Sciences and Techniques of Sports and Physical Activities, and the other in the Sciences and Techniques of Animation, Leisure and Civic Education. These centers, through the activities of their various laboratories (Biology Applied to Sports and Physical Activities, Human and Social Sciences Applied to Sports and Physical Activities, Intervention Sciences, Sciences of Civic Education, Human and Social Sciences Applied to Permanent Education, Sciences of Leisure) constitutes the materialization of the will of the staff of the NIYS to give research a central place among the many missions assigned to the Institution. These research centers are indeed a framework not only for the organization of scientific activities (communications, conferences, round tables, etc.), but are also the matrix for the publication of works and/or articles dealing with themes relating to reference Sports and Physical Education, as well as activities related to Leisure and Civic Education. Thus, the NIYS more than ever intends to;

- Promote the development of research in specialties recognized by the African and Malagasy Council for Higher Education (CAMES),
 - Harmonize ideas of its partners in the fields of Sports and Physical Education, as well as in activities related to Leisure and Civic Education,
 - Arouse the spirit of scientific emulation without which the objective of improving the critical mass of teachers cannot be achieved,
 - Encourage teacher-researchers to publish original and interdisciplinary research works as much as they can,
 - Improve the quality of the image of the Institution both nationally and internationally through publications.
- The publication of the Third Paper of ISRI leads us to salute and encourage the merit of the entire team who contributed to making it effective, despite the difficulties encountered. The effective launch of the activities of the Research Master in the Sciences and Techniques of Sports and Physical Activities-Youth and Leisure, as well as the implementation of the Doctoral Training Unit in collaboration with the University of Yaoundé II-Soa in the 2023 Academic Year, the enthusiasm they will arouse among all those involved in research undoubtedly augurs a better future for our journal.

Good Luck to the ISRI and Good Reading to all.

**THE DIRECTOR OF THE NATIONAL INSTITUTE OF
YOUTH AND SPORTS,
EBAL MINYE Edmond**

Partie 3

SCIENCES DE L'INTERVENTION

TAXONOMIE SPORTIVE DU HANDICAP MOTEUR ET PROJET INCLUSIF POUR LES JEUX UNIVERSI- TAIRES AU CAMEROUN

EKONO Rodrigue Vivien¹, MBOUH Samuel*², MBAHA Joseph Pascal³

1- Faculté des Sciences de l'Éducation, Université de Yaoundé¹, Yaoundé, Cameroun

2- Laboratoire de Biologie Appliquée aux Activités Physiques et Sportives, Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé, Yaoundé, Cameroun

3- Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines, Université de Douala, Douala, Cameroun.

*Auteur correspondant : samuel.mbouh@yahoo.fr

Résumé

La classification, basée sur un examen des aptitudes physiques et sportives des déficients moteurs, permet une répartition des catégories dans les disciplines paralympiques retenues pendant les manifestations sportives qu'organise la Fédération Nationale des Sports Universitaires du Cameroun (FENASU). Cette taxonomie n'existe pas dans cette catégorie de sujets lors de jeux universitaires (JU). L'objectif de cette étude était de montrer en quoi une bonne taxonomie sportive du handicap moteur peut rendre ces compétitions plus inclusives pour une meilleure accessibilité des déficients moteurs dans les compétitions adaptées à leur handicap. Plusieurs types d'investigations ont été réalisés à cet effet : la recherche documentaire et des entretiens individuels semi-directifs auprès des représentants de deux institutions qui promeuvent les sports paralympiques à savoir la FENASU et le Comité National Paralympique du Cameroun (CNPC). Le coût élevé de l'encadrement des dé-

ficients moteurs, le manque d'actions synergiques des structures de promotion des Activités Physiques et Sportive Adaptée (APSA), les frustrations, le manque des textes d'application des lois, ont constitué les facteurs rapportés, justifiant le manque de taxonomie sportive du handicap moteur lors des JU au Cameroun. L'inclusion universitaire par la pratique des activités physiques et sportives adaptées, devrait concerner tous les étudiants déficients. Ces sujets ont besoin d'une éducation complète, s'ouvrant à la pleine pratique de toutes les activités éducatives, justifiant le développement de l'enseignement supérieur camerounais.

Mots-clés : taxonomie, étudiants déficients moteurs, paralympique, jeux universitaires, Cameroun.

Abstract

The classification, based on an examination of the physical and sporting abilities of the motor impaired, allows a distribution of categories in the Paralympic disciplines

selected during the sporting events organized by the National Federation of University Sports of Cameroon (FENASU). This taxonomy does not exist in this category of subjects during University Games (UG). The objective of this study was to show how a good sports taxonomy of motor disability can make these competitions more inclusive for better accessibility of motor impaired people in competitions adapted to their disability. Several types of investigations were carried out for this purpose: documentary research and semi-structured individual interviews with representatives of two institutions that promote Paralympic sports, namely FENASU and the National Paralympic Committee of Cameroon (CNPC). The high cost of supervising the motor impaired, the lack of synergistic actions of the structures for the promotion of Adapted Sports and Physical Activities (ASPA), frustrations, the lack of texts for the application of laws, have been the factors reported, justifying the lack of sports taxonomy of motor disability during the UG in Cameroon. University inclusion through the practice of Adapted Sports and Physical Activities should concern all students with disabilities. These subjects need a complete education, opening up to the full practice of all educational activities, justifying the development of Cameroonian higher education.

Keywords: *Taxonomy, Students With Motor Impairment, Paralympic, University Games.*

Introduction

Malgré l'existence de nombreux instruments réglementaires nationaux et en faveur de l'inclusion éducative de l'apprenant déficient moteur dans le système éducatif national, la situation de cet éduqué à besoins spécifiques, demeure une énigme pénible à résoudre dans les institutions éducatives, notamment dans l'Enseignement Supérieur du Cameroun. Les réflexions doivent être menées sur la participation aux activités (para) éducatives de l'étudiant en situation de handicap ; contribuant ainsi à l'essor du développement durable par une éducation de qualité, qui encourage l'égalité et l'équité pour tous les étudiants (ONU, 2015). C'est le cas avec l'état de la pratique sportive des étudiants en situation de handicap moteur en milieu universitaire camerounais. Ceci est matérialisé de façon concrète par l'intégration aux compétitions paralympiques de ces sujets aux jeux universitaires (JU), depuis l'édition de de 2014.

Considérant les contenus des Chartes internationales et nationales de promotion des activités physiques et sportives, le sport est un outil spécifique qui garantit l'épanouissement de l'être l'humain. L'exploit sportif relevé par Gatsi (2007), permet aussi le rayonnement des pratiquants en institution, par l'intervention de l'effort physique. Le sport reste ouvert à tout être humain valide ou déficient. Il est pratiqué dans tout espace libre tel que les

milieux éducatifs, notamment dans l'environnement universitaire. C'est dans cette optique que la Fédération Nationale des Sports Universitaires (FENASU) a mis sur pied les compétitions sportives intégrant les étudiants athlètes déficients moteurs.

Dans les Universités camerounaises, l'handisport n'est pratiqué que par les étudiants en situation de handicap moteur (Tchakounté Kemayou, 2014). A cet effet, il doit être entouré d'éléments qui pourraient renforcer son caractère inclusif pour de meilleurs rendus lors des compétitions sportives nationales interuniversitaires. Or, il est constaté que la démarche d'inclusion sportive universitaire pèse du joug de nombreuses contraintes. Cette réalité s'exprime à travers le taux moyen de participation des étudiants athlètes déficients moteurs aux JU ; qui oscille autour de 4.5% du nombre total d'étudiants athlètes inscrits pour chaque édition (archives de la FENASU). Ce pourcentage plutôt faible s'avère suffisant pour justifier l'existence de nombreux quiproquos sur l'élan inclusif voulu par la FENASU.

Toute préoccupation qui se pose comme un éventuel frein à une participation massive des étudiants déficients moteurs aux JU, présente forcément un lien à la réalité de leurs corps handicapés. L'expérience du corps déficient physique justifie l'existence d'un déséquilibre corporel. Celui-ci se présentant comme un ensemble de situations difficiles, «

(...) associées aux exigences de la mobilité des corps et de leurs compétences physiques » (Lachheb & Moualla, 2009). Cette situation impose à jeter un regard sur la qualité de la démarche inclusive entreprise par l'instance faîtière des sports universitaires du Cameroun. Celle-ci est consciente du fait que la pratique des activités physiques et sportives adaptées (APSA) puisse contribuer au développement de l'autonomie physique des personnes déficientes motrices (pour le cas échéant). De ce fait, (...) un engagement dans les activités physiques et sportives pourrait alors permettre au sujet de modifier cette représentation du corps, de casser cette image de personne invalide en lui permettant de participer à une activité au même titre que les personnes dites valides d'une part, et d'échapper au statut de handicap en pratiquant une activité autonome d'autre part (Djibalene, 2010).

Pour parvenir à briser ce « mythe » d'invalidité du corps déficient moteur, et même de limiter davantage des éventuelles frustrations, il serait judicieux de tenir compte des spécificités du niveau exact de motricité altérée de chaque étudiant déficient moteur qui aspire (volontairement) à la pratique des APSA. Particulièrement, celles qui sont ouvertes aux compétitions durant les JU. Ceci nécessite d'affiner les catégories sportives pour étudiants athlètes déficients moteurs, en fonction de la condition physique et de la

force musculaire nette, propre à un même groupe de candidats pour une épreuve paralympique donnée. Il se pose ainsi le problème de l'absence de classification sportive exacte des étudiants athlètes déficients moteurs pour les compétitions paralympiques des JU au Cameroun. Cette problématique nous pousse à se poser la question suivante : quel est l'intérêt de la classification sportive du handicap moteur pour les compétitions paralympiques des JU ? Le présent travail vise à montrer en quoi une bonne taxonomie sportive du handicap moteur puisse rendre les compétitions de la FENASU plus professionnelles et davantage inclusives, afin de garantir une grande participation des étudiants déficients moteurs. Cette classification convoquée pour une bonne pratique des sports paralympiques, pourra ainsi favoriser une bonne intégration et un net épanouissement de ces apprenants, suivant ainsi l'idée de l'Office des Personnes Handicapées du Québec (OPHQ) de 1984. Cette démarche technique pourra renforcer l'éducation, et de ce fait « (...) la poursuite des études... » (OPHQ, 1984, p. 194) par ces apprenants à besoins particuliers.

1. Généralités sur la motricité humaine

1.1. Brèves physiologiques et physiopathologiques

De façon générale, les mouvements moteurs du corps humain sont sous le contrôle d'une coordination particulière d'éléments

anatomiques et physiologiques précis. Ces derniers sont : les centres nerveux moteurs assurant les mouvements volontaires (encéphale) et les mouvements involontaires (moelle épinière) ; et les organes effecteurs (les muscles aux actions effectuées sur le squelette constitué des os et des articulations) recevant des messages spécifiques par le biais des voies ou canaux de transmission, pour l'exécution des mouvements dits moteurs. La compréhension des déficiences motrices passe donc par la connaissance du « (...) fonctionnement normal des structures qui permettent le mouvement. » (Delcy, 2002).

Les centres nerveux de la motricité volontaire et involontaire susmentionnés sont les points de base du système nerveux somatique, qui concerne précisément le fonctionnement et la commande des mouvements moteurs. Et c'est exactement dans le système nerveux central, que sont logés l'encéphale et la moelle épinière. Pour la pratique sportive, c'est la motricité volontaire qui sera convoquée. Toutefois, la motricité involontaire n'est pas de reste.

La production des mouvements répond à l'exécution d'une commande particulière venant des centres nerveux, et conduite par des canaux de transmission jusqu'aux organes effecteurs que sont les muscles. Ceux-ci, et précisément les muscles dits striés, produisent un mouvement par une contraction

et/ou un relâchement de leurs fibres. Ils sont en relation avec les os du corps (le squelette) par des structures tendineuses ; et c'est cet ensemble qui forme l'appareil locomoteur. La figure suivante donne un résumé global du phénomène.

Cependant, des déséquilibres et/ou altérations peuvent survenir dans le fonctionnement normal de la motricité humaine. C'est ce qui est à l'origine de la déficience motrice qui est (...) une atteinte (perte de substance ou altération d'une structure ou fonction, physiologique ou anatomique) de la motricité, c'est-à-dire de la capacité du corps ou d'une partie du corps à se mouvoir ou à se maintenir dans une position donnée de façon ordinaire, quels que soient le but et la fonction du mouvement produit ou du positionnement obtenu. (Delcy, 2002).

Ces dysfonctionnements peuvent toucher les différents constituants du circuit de la motricité volontaire : les parties de l'encéphale ; la moelle épinière ; le nerf périphérique et le neurone moteur ; le muscle ; les os et/ou les articulations du squelette.

La déficience motrice présente une étiologie diverse et variée. Le handicap peut provenir : d'un traumatisme ou d'un accident ; d'une maladie ou d'un malaise quelconque ; de malformations congénitales ; blessures, infections, et inflammations ; d'un défaut d'oxygénation sanguin ; déséquilibre mo-

teur et/ou des mouvements brusques et involontaires.

1.2. Classification fonctionnelle du handicap moteur

Les aspects physiopathologiques de la motricité humaine permettent d'établir une classification du handicap moteur. Le rendu de nos investigations auprès de la présidence de la Coordination des Associations des Etudiants Handicapés des Universités du Cameroun (CAE-HUCAM) nous a permis de ressortir les principales catégories d'atteintes motrices observées dans le milieu universitaire camerounais.

Les paralysies telles que : les monoplégies (paralysies d'un seul membre inférieur ou supérieur) ; Les paraplégies (paralysies des deux membres inférieurs) ; les hémiplégies latérales (paralysies des membres inférieur et supérieur du même côté).

Les amputations d'un membre ou d'une partie d'un membre.

L'infirmité motrice cérébrale (IMC) qui est une atteinte de l'encéphale, principalement au niveau du cerveau ; pouvant conduire à une paralysie de membre(s), ou à une démarche ambulante et incontrôlée du sujet.

La myopathie qui est une atteinte musculaire pouvant entraîner la paralysie d'un membre par hyper tonicité du muscle affecté ; ou le relâchement d'un membre par hypo tonicité musculaire.

Les archives de la FE-

NASU et nos observations durant les compétitions paralympiques de l'édition 2019 des JU nous ont permis de constater que seules les monoplégiques, les paraplégiques et les amputés sont compétiteurs. De ce fait, il est intéressant de connaître les modalités de catégorisations de ces types de déficience motrice dans la pratique sportive adaptée d'élite en milieu universitaire ; une classification qui pourrait limiter les frustrations, améliorer l'organisation technique et rendre la pratique davantage plus compétitive et inclusive.

2. Taxonomie sportive du handicap moteur en milieu universitaire camerounais

Elle suit spécifiquement les normes de la classification paralympique internationale. Mais avant d'y arriver, il est nécessaire d'établir la relation qui lie le handicap et la pratique sportive universitaire.

Le sport se présente comme un outil pour améliorer la participation aux activités pour les individus en situation de handicap (Marcellini, De Leselec & Gleyse, 2003). Les APSA en milieu éducatif, bien que portées par la Loi portant promotion des activités physiques et sportives au Cameroun (2018), rencontrent encore des difficultés d'exécution ; notamment au niveau de la taxonomie sportive pour une pratique meilleure et plus ouverte. Pourtant, le rapport d'Argiolos et al. (2010) nous renseigne que la pratique du sport procure des bienfaits pour le corps

déficient moteur (entre autres déficiences) ; précisément en situation éducative.

La problématique de la pratique des APSA à l'Université souffre donc de cette absence de classification véritable du handicap moteur ; seule type de déficience présente lors des JU. Ce poids pèse sur tout élan inclusif voulu par la FENASU à travers l'intégration des compétitions paralympiques. Toutefois, cette taxonomie sportive spécifique est technique et très délicate.

2.1. Principes généraux de l'examen des capacités physiques et sportives

Suivant Jebali (2001), la classification sportive de la déficience motrice est précédée par un examen des aptitudes physiques et sportives chez le sujet frappant aux portes de la pratique des APSA ; et notamment dans le milieu universitaire. Cet examen est effectué par des experts médicaux et paramédicaux, ou alors par des éducateurs physiques et sportifs, ou des éducateurs spécialisés ; tous formés dans le domaine. L'examen des capacités physiques suit deux (02) phases fondamentales.

L'évaluation musculaire, commune à toutes les déficiences motrices, consiste à définir un profil musculaire ; par la connaissance du degré de contraction musculaire, et la possibilité d'effectuer un mouvement plus ou moins ample. Ce degré sera défini de 0 à 5 ; soit du plus petit au plus grand.

La démonstration physique qui suit, consiste à demander au sujet déficient moteur à classer d'effectuer le mouvement basique de la discipline paralympique choisie. Ceci en condition de recherche de performance en compétition. Durant cette étape qui nécessite un matériel adapté, les examinateurs vérifient la moindre variation dans le but de : maintenir le sujet au degré défini au préalable ; le repositionner dans un degré adapté à ses aptitudes ; ou le maintenir dans une classe avec la mention « review » (« à revoir »), dont la vérification se fait par un examen supplémentaire pendant ou après la compétition future.

C'est après ce bilan d'aptitudes sportives que la taxonomie sportive devrait être établie.

2.2. Classification sportive suivant les compétitions paralympiques actuelles aux JU

En se référant aux disciplines paralympiques actuelles des JU, et en suivant une méthode récente de classification paralympique proposée par Duluc (2021), il est donc possible de définir une taxonomie sportive nette du handicap moteur. Nous rappelons qu'à la dernière édition des JU, les compétitions paralympiques étaient les suivantes : les courses aérodynamiques (1500 mètres pour les messieurs, et 800 mètres pour les dames) ; les concours de lancers (disque, javelot et poids) ; le para tennis de table ; et l'épreuve de force athlétique couchée. Les trois (03) premières disciplines sont celles concernées par cette classification ; quant à la dernière discipline, les athlètes sont justes catégorisés par poids.

Chaque discipline paralympique porte un symbole de classification, qui est une représentation associant trois (03) paramètres précis.

Une lettre ou deux lettres de l'alphabet, très souvent la première lettre de la discipline prononcée en langue anglaise. Ainsi : pour les courses aérodynamiques, la lettre T sera associée (« Track », renvoyant à « piste » d'athlétisme) ; pour les lancers, ce sera la lettre F (« Field », renvoyant aux disciplines d'athlétismes de « terrain ») ; et enfin pour le tennis de table, ce sera TT (« Table Tennis »).

Un premier chiffre renvoyant au type de handicap moteur : 3 pour les atteintes/paralysies cérébrales ; 4 pour les amputations de membres supérieurs ; 5 pour les atteintes de la moelle épinière (le cas des athlètes sur fauteuil roulant) ; et le 6 pour les amputations de membres inférieurs.

Un second chiffre correspondant au degré d'atteinte physiologique de la motricité. Ce degré établi sur une échelle croissante, définit l'atteinte de la plus élevée à la moins élevée.

Suivant cette nomenclature, nous avons pu proposer un tableau de classification sportive du handicap moteur, en fonction des disciplines paralympiques présentes aux JU.

Tableau 1 : modèle de taxonomie sportive paralympique pour handicap moteur aux JU

Ce modèle taxonomique montre que de nombreuses catégories paralympiques restent bien praticables lors

COURSES AERODYNAMIQUES (pratiquées à l'aide d'un fauteuil roulant)		LANCERS		TENNIS DE TABLE	
CLASSES	CARACTERISTIQUES	CLASSES	CARACTERISTIQUES	CLASSES	CARACTERISTIQUES
		<p>De F34 à F38 (paralysies cérébrales – IMC, debout)</p> <p>Les catégories F34 à F38 sont bien gérables pour les JU, mais pas encore présentes.</p>	<p>Les catégories F34 et F35 sont pour les athlètes à handicaps aux bras et aux jambes présentent.</p> <p>La catégorie F36 est celle des athlètes à démarche ambulante, incontrôlée ou incoordonnée.</p> <p>La catégorie F37 est celle des hémiplegiques.</p> <p>La catégorie F38 est celle des athlètes à atteinte cérébrale légère, sans handicap apparent et dérangeant.</p>		
		<p>De F40 à F46 (amputation d'un membre inférieur ou supérieur) Toutes ces catégories sont gérables aux JU.</p>	<p>Les catégories F40 et F41 correspondent aux athlètes à petite taille.</p> <p>Les catégories F42, F43 et F44 sont pour les athlètes amputés d'une jambe.</p> <p>Les catégories F45 et F46 sont pour les athlètes amputés d'un bras</p>		
		<p>De F51 à F54 (lésions médullaires, sur fauteuil roulant) La catégorie F54 est la plus gérable aux JU</p>	<p>Pareil que chez les T54</p>		

des JU. Leur absence peut davantage limiter la participation aux APSA dans le milieu universitaire camerounais. L'inclusion recherchée s'avère donc compromise, et les compétitions paralympiques ne peu-

vent de ce fait rester que sur la simple promotion.

3. Méthodologie

3.1. Cadre théorique

Le problème que relève cet article scientifique, se pose dans l'environnement éducatif. La démarche inclusive voulue par la FENASU dans le milieu universitaire, par l'intégration des compétitions paralympiques pour étudiants déficients moteurs (jusqu'à l'heure), semble présenter encore des lourdeurs ; notamment à cause d'une absence de taxonomie sportive appropriée. Or, tout ce qui touche à l'éducation (ici perçue dans un contexte d'inclusion), relève tout d'abord de l'action publique dans un système en perpétuelle évolution. Ce qui impose des régulations précises, qui portent en elles un vent de changement ou de mutation dans le secteur éducatif (Dutercq & Van Zanten, 2001). Conduisant ainsi à des réformes, comme c'est le cas avec l'intégration de la classification sportive du handicap moteur pour des JU plus inclusifs. Dans le cadre de ce travail, nous avons opté pour la régulation organisationnelle dans le système éducatif ; régulation qui a été exposée dans les travaux de Dutercq et Van Zanten en 2001.

La régulation organisationnelle implique des mutations dans l'organisation des actions dans un système public comme le secteur de l'éducation ; ceci dans le but de résoudre une situation précise qui fait problème. Cette forme de régulation publique convoque de ce fait la théorie de l'acteur stratège ou de l'analyse stratégique (Crozier & Friedberg, 1977) ; qui est accompagnée, pour plus d'éclat dans l'action

à mener, par la notion de communauté épistémique (Hass, 1992 ; Gutiérrez Ruiz & Sibille, 2008 ; Bossy & Evrard, 2010).

La théorie de l'analyse stratégique présente des relations entre les acteurs (agents qui établissent une action particulière), et les règles régissant les rapports entre eux appelés « jeux ». Ces derniers constituent un système d'action précise, qui est en fait (...) un ensemble humain structuré qui coordonne les actions de ses participants par des mécanismes de jeux relativement stables et qui maintient sa structure, c'est à dire la stabilité de ses jeux et les rapports entre ceux-ci, par des mécanismes de régulation qui constituent d'autres jeux. (Crozier & Friedberg, 1977).

Les jeux mentionnés conduiront forcément à des nouveautés dans le système qui impose une action ; afin de permettre « l'épanouissement des individus, le développement de leurs activités ou l'amélioration du climat ou des performances » (Crozier & Friedberg, 1977, p.202). C'est ce qui pourra par exemple expliquer la taxonomie sportive du handicap moteur, pour améliorer la démarche inclusive de la FENASU pour un meilleur rendu des compétitions paralympiques ; et garantir ainsi une plus grande participation des étudiants déficients moteurs aux JU.

Quant à la communauté épistémique, elle renvoie à l'ensemble des réseaux de professionnels convoqués pour rendre une action (entreprise dans un système) plus experte et adaptée (Haas, 1992). Par des idées novatrices, la communauté épistémique formée d'acteurs précis agit efficacement ; afin de rendre une démarche plus ouverte. Pour notre recherche, il s'agira principa-

lement de l'action entreprise par la FENASU ; celle-ci qui convoquera une expertise faite de professionnelles de taxonomie sportive du handicap moteur. Ceci dans une dynamique d'inclusion plus grande ; et d'améliorer la pratique des APSA universitaires, à travers une meilleure organisation des compétitions paralympiques pour les JU.

3.2. Cadre empirique et applications

3.2.1. Période, lieu, population de l'étude et critères d'inclusion

Après de nombreuses fouilles de documents et observations marquant nos démarches de pré-enquêtes relatives au présent rendu scientifique, les travaux de terrain de recherche (effectués au courant de l'année 2022) ont été menés auprès de représentants d'institutions ouvertes à la promotion des APSA dans le secteur de l'éducation. Il s'agit notamment de la FENASU, organe faitier du sport universitaire situé au sein du Ministère de l'Enseignement Supérieur (MINESUP) du Cameroun, qui agit en faveur de l'inclusion des étudiants déficients moteurs à travers l'intégration des disciplines paralympiques lors des JU ; et du Comité National Paralympique Camerounais (CNPC) qui, outre son action pour l'expansion de la pratique sportive des personnes en situation de handicap sur le plan national, s'active de plus en plus pour l'insertion des APSA en milieu éducatif formel.

3.2.2. Instrument et méthodes de collecte des données empiriques

Pour collecter les données, nous avons passé à nos enquêtés un entretien individuel semi-directif (EISD). L'interview a été enregistré à l'aide d'un magnétophone, et d'un bloc-notes muni d'un stylo (pour relever des informations données par les enquêtés avec plus de détails). Les questions ont été montées autour de la démarche inclusive en milieu universitaire camerounais, à travers une bonne pratique paralympique. L'EISD a suivi une grille constituée de quatre (04) questions, réparties en deux (02) thématiques.

Tableau 2 : grille de l'entretien individuel semi-directif (EISD)

Thèmes de l'entretien	Questions posées
Etat d'inclusion universitaire par la promotion sportive paralympique	1. Les structures de promotion de l'inclusion par la pratique sportive paralympique en milieu éducatif répondent-elles aux besoins des personnes déficientes motrices en milieu éducatif ? Justification.
	2. A quel niveau peuvent être situés des éventuels vides pour l'application des actions d'inclusion pour rendre les APSA plus inclusives en milieu universitaire ?
	3. Qu'est-ce qui peut rendre difficile le projet d'inclusion universitaire par la pratique sportive paralympique pour apprenants déficients moteurs ?
	4. Quelle est la nécessité d'intégrer les actes de développement physique pour apprenants déficients moteurs dans les programmes d'études ?

3.2.3. Type d'étude et outils d'analyse des données empiriques

Suivant les canons d'une recherche qualitative, l'analyse des résultats a été faite à partir d'une analyse des contenus ; avec quelque peu l'assistance du logiciel d'analyse appelé Tropes, logiciel dont la

dernière version a été mise sur pied par Molette et Landre en 2018.

4. Résultats

Le rendu des réponses de nos enquêtés aux questions de l'EISD qui leur a été passé sert de résultats. Nous proposons ainsi une retranscription de leurs propos à travers le tableau ci-après.

Tableau 3 : retranscription des réponses des enquêtés

Thèmes d'entretien	Réponses aux questions des enquêtés
Etat d'inclusion universitaire par la promotion du sport paralympique	<p>Réponses à la question 1</p> <p>Représentant de la FENASU : « Ça doit répondre aux besoins des personnes déficientes motrices. Mais le sport pour déficient moteur coûte excessivement cher, surtout en termes d'encadrement. La disparité du handicap moteur cause un énorme problème de classification pour la FENASU. »</p> <p>Représentant du CNPC : « Tant qu'il n'y a pas un véritable travail synergique, le projet d'inclusion en milieu éducatif en particulier restera faible. »</p>
	<p>Réponses à la question 2</p> <p>Représentant de la FENASU : « Ces vides se voient surtout sur le plan technique ; notamment sur la classification. Pour cela, une étude s'impose pour cette classification, afin d'être précis dans les textes. De ce fait, la FENASU reste encore sur la promotion des disciplines paralympique. »</p> <p>Représentant du CNPC : « Il y a des vides à tous les niveaux. Bien que ce ne soit pas un point véritablement connu. Mais ce n'est plus le plus important ; ce qu'il faut est de véritablement appliquer ce qu'il y a déjà pour que l'inclusion par la pratique sportive en éducation se porte bien mieux au Cameroun. »</p>
	<p>Réponses à la question 3</p> <p>Représentant de la FENASU : « (Avec insistance) L'absence de classification est la cause d'éventuelles frustrations. La promotion ne se présente pas comme un frein véritable. »</p> <p>Représentant du CNPC : « L'absence d'application véritable des textes, qui ne sont pas déjà compris par les acteurs. Il existe aussi des soucis d'investissement, surtout dans la pratique sportive paralympique. »</p>
	<p>Réponses à la question 4</p> <p>Représentant de la FENASU : « Les étudiants déficients moteurs ont autant besoin des activités physiques et sportives, que les apprenants valides. Il existe donc une grande problématique sur la place des APSA dans le système universitaire, surtout dans un contexte éducatif qui se veut inclusif. »</p> <p>Représentant du CNPC : « Les apprenants déficients moteurs peuvent et doivent être les vecteurs de cette problématique. »</p>

5. Discussion

L'analyse descriptive des résultats nous a permis de traiter le contenu des propos de nos enquêtés, sur les questions associées à chaque thématique d'entretien. Nous avons rappelé que nous avons construit notre EISD sur deux (02) thèmes

particuliers.

5.1. Etat de l'inclusion universitaire par la promotion de la pratique sportive paralympique

Concernant la question de cette thématique d'entretien, chaque enquêté a convoqué des éléments précis qui peuvent jouer (négativement) sur la réponse aux besoins spécifiques des étudiants déficients moteurs ; dans un élan d'inclusion

par la pratique paralympique en milieu universitaire. Le représentant de la FENASU a mis un accent sur le coût financier très élevé de l'encadrement (administratif et technique) de la pratique sportive paralympique pour les apprenants en situation de handicap de ce cycle

d'éducation. Ce qui pourrait justifier l'absence actuelle d'une véritable taxonomie sportive du handicap moteur aux JU, qui nécessite une expertise onéreuse ; tant pour la ressource humaine adéquate, que pour le matériel approprié. Le même répondant aura particulièrement indexé la si-

tuation de « (...) disparité du handicap moteur... », comme autre souci empêchant de mettre sur pied cette classification par la FENASU. Quant au représentant du CNPC, il convoque principalement le manque d'action synergique véritable entre les différentes structures de promotion des APSA en milieu éducatif, pour justifier la faiblesse de tout projet d'inclusion des apprenants déficients moteurs par ce biais.

5.2. Limites de l'inclusion universitaire par la pratique sportive paralympique

Les réponses données par les représentants des différentes institutions pour cette thématique d'entretien, nous ont permis de savoir le poids de l'absence de taxonomie sportive du handicap moteur sur la démarche inclusive universitaire par le sport paralympique.

Concernant la présence ou pas des vides sur l'application de ce projet inclusif, le répondant de la FENASU les place principalement « sur le plan technique » ; et convoque précisément les actes de classification paralympique, qui nécessitent de ce fait une étude approfondie afin d'être précis. Le représentant du CNPC, relevant le fait que les vides se situent « (...) à tous les niveaux » d'application, pense tout de même qu'il faudrait déjà bien « (...) appliquer ce qu'il y a déjà pour que l'inclusion par la pratique sportive en éducation se porte bien mieux au Cameroun. ». L'analyse faite de l'ensemble des réponses données par les

représentants des institutions, rendue à travers l'interface du logiciel Tropes, nous livrent qu'ils sont tous ancrés dans le réel, dans un style purement argumentatif. Les locutions utilisées dans leurs propos le démontrent aisément (« surtout », « encore », « véritablement », « bien mieux », etc.). Ce qui définit une forte modalisation d'intensité, d'un pourcentage de 66.7% de toutes les modalisations relevées par le logiciel.

Au sujet de la deuxième question de cette thématique, le représentant de la FENASU dans un ton insistant, présente l'absence de classification (paralympique) comme la principale « (...) cause d'éventuelles frustrations ». Ce qui pourrait rendre difficile et limiter le projet inclusif. Le répondant du CNPC trouve qu'il s'agit « (...) des soucis d'investissement ... dans la pratique sportive paralympique. » ; ce qui s'ajoute à un manque « (...) d'application véritables textes... » qui sont plutôt déclarés incompris par les promoteurs des APSA en milieu universitaire. Le logiciel Tropes aura décelé le connecteur de comparaison « comme » dans la réponse du répondant de la FENASU qui, utilisé avec une marque de négation, confirme que la promotion des APSA en milieu universitaire n'est pas une limite. Ainsi, il faudrait plutôt trouver des moyens pour rendre cette promotion davantage inclusive ; notamment à travers la taxonomie sportive du handicap moteur.

Pour la troisième question, les réponses des représentations des institutions de promotions des APSA en milieu éducatif camerounais semblent se compléter. En effet, celui de la FENASU pense

que « Les étudiants déficients moteurs ont autant besoin des activités physiques et sportives, que les apprenants valides. » ; ce qui relève déjà d'une grande problématique en milieu universitaire placé dans un contexte d'inclusion. Le répondant du CNPC apportera un appui à ce propos, en déclarant que les apprenants déficients moteurs doivent porter eux-mêmes cette problématique.

Concernant l'état du projet inclusif par la pratique des APSA en milieu universitaire, les propos de nos répondants nous ont permis de définir une hiérarchie ascendante. La base de celle-ci présente les causes, qui peuvent empêcher la taxonomie sportive du handicap moteur ; et limiter ainsi l'inclusion par les APSA en milieu universitaire.

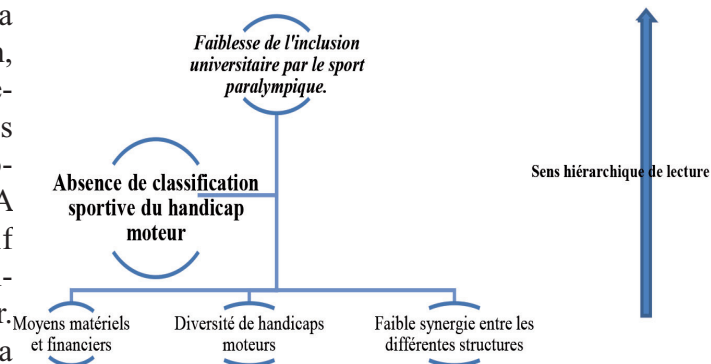


Figure 1 : définition hiérarchique de la problématique du projet inclusif universitaire par la pratique de l'handisport

Cette situation peut exposer un souci dans l'organisation des compétitions paralympiques des JU. En effet, le défi de la taxonomie sportive du handicap moteur ne peut se relever que si tous les aléas nécessaires à la réussite du projet inclusif dans l'environnement universitaire (par la pratique de l'handisport) sont réunis ; notamment le financement, la prise en compte des spécificités de tous les types de déficience motrice, et les actions conjointes de toutes les institutions qui militent pour la promotion des APSA en milieu éducatif. Il s'agit là de ce que Lascoumes (2007) aura défini comme instruments techniques ; lorsqu'il aura défini un pan de toute action publique.

La régulation organisationnelle (Dutercq & Van Zanten, 2001) se trouve être une véritable assise, qui justifie l'interprétation que nous faisons des propos de nos enquêtés. Ils auront relevé, par ce qui se présente comme les causes de l'absence

de taxonomie sportive du handicap moteur, des éléments propres à des courants théoriques précis. Il s'agit de la théorie de l'action stratégique définie par Crozier et Friedberg en 1977 ; et de la notion de communauté épistémique (Hass, 1992), car la synergie de travail et par conséquent la classification interpellée, ont besoin de plusieurs professionnels bien définis.

- Quant à la seconde thématique exprimée à travers l'EISD, elle met en lumière trois (03) éléments à prendre en compte : les vides dans l'application des actions inclusives universitaire par la pratique des APSA ; les difficultés rencontrées dans ce projet inclusif ; et la nécessité d'intégrer le développement physique pour les apprenants déficients moteurs dans les programmes d'études. Ces éléments traités à bon escient, et tenant compte de la globalité des propos de nos enquêtés, sont déterminants pour la réussite de l'inclusion des étudiants déficients moteurs en milieu universitaire par la pratique de l'handisport.

Unaniment, les répondants confirment la présence de vides d'application. Le représentant de la FENASU les place principalement sur la classification sportive ; tandis que celui du CNPC les généralise, en précisant tout de même l'intérêt d'appliquer déjà ce qui est déjà là. Ce que la FENASU fait déjà, en organisant les compétitions paralympiques actuelles lors des JU. Les lacunes relevées empêchant la taxo-

nomie sportive du handicap moteur a un impact négatif sur l'essor de cette forme d'inclusion universitaire au Cameroun ; et de ce fait, provoquer une défaillance dans la conceptualisation des actions (Vergnaud, 1996 ; Pastré, 2011). Cette dernière notion convoquée implique en fait la compréhension du sens et l'intérêt d'une action à poser comme cette classification ; afin d'atteindre l'objectif majeur qui est de réussir le projet inclusif voulu pendant les JU. Et si cette action est véritablement mise sur pied lors de l'organisation des compétitions paralympiques, forcément les étudiants déficients moteurs auront une tribune d'expression plus importante lors de ce rendez-vous sportif interuniversitaire.

La classification paraît ainsi comme la difficulté de pointe, si l'on considère l'insistance de l'enquêté de la FENASU. Mais cette difficulté peut être aussi vue comme une absence d'application de textes, et une faiblesse d'investissement ; comme cela a été relevé le répondant du CNPC. Les frustrations (des étudiants athlètes déficients moteurs) convoquées sont la conséquence ultime ; ce qui ralentit encore plus les élans d'inclusion universitaire espérée. L'atteinte des objectifs de développement durable est ainsi compromise ; surtout en matière d'éducation de qualité, d'égalité et d'équité, et d'inclusion (ONU, 2015).

L'inclusion universitaire par la pratique du sport par les étu-

dians déficients moteurs ne trouvera sa force, que si le développement des aptitudes physiques de ces derniers est considéré dans les curricula dans les cycles d'enseignement. Ceci se conçoit comme une véritable problématique pour le répondant de la FENASU. A ce propos, une véritable régulation dans le tissu organisationnel (et même normatif) est nécessaire dans l'ensemble système éducatif camerounais. Car selon la perception de Sillamy (2006), tous les apprenants (valides ou en situation de handicap) ont besoin d'une éducation complète, permettant le développement des capacités intellectuelles, morales, et physiques. La position du représentant du CNPC donne une grande responsabilité aux apprenants déficients moteurs, qui doivent eux-mêmes porter ce problème, en s'investissant aux APSA, ou en manifestant le désir de les pratiquer pour leur bonne formation. C'est en partie ce que pense Tchoupié (2017), qui convoque la participation de l'étudiant dans les démarches visant la réforme du système universitaire camerounais. Ceci est davantage pertinent, car cela va en droite ligne avec les travaux qui traitent du manque d'implication des personnes en situation de handicap dans les décisions visant leur épanouissement (Oliver, 1990 ; Stiker, 2013).

Conclusion

Montrer en quoi une bonne taxonomie sportive du handicap moteur peut rendre les compétitions pa-

ralympiques plus professionnelles et davantage inclusives durant les JU ; tel était l'objectif que voulait relever les travaux de cet article. Ceci dans le but d'augmenter la participation des étudiants en situation de handicap moteur à ce rassemblement sportif interuniversitaire. Par le traitement des données empiriques, il est évident que cette classification soit d'une importance capitale ; afin que la tenue des disciplines d'handisport pendant les JU soit mieux pensée par la FENASU. Toutefois, ne serait-il pas aussi nécessaire d'ouvrir ces compétitions à toutes les autres formes de handicap ? L'inclusion universitaire par la pratique des APSA devrait concerner tous les étudiants déficients ; car tous ont besoin d'une éducation complète, en s'ouvrant à la pleine pratique de toutes les activités éducatives. Ce qui justifiera davantage le développement durable dans l'Enseignement Supérieur camerounais.

Références bibliographiques

Argiolas C., Benoit F., Cabanel D., Canton N., Couderc E., Decharme E., Dejean A., Fernandez L., Gorinat P., Jouclas L., Labouize A., Mansuy E., Poudroux C., Robert C. & SToecklin G. (2010). Sport, activités physiques et handicap. Préfecture de la Région de Midi-Pyrénées.

Bossy T. & Evrard A. (2010). Dictionnaire des politiques publiques (Définition de communauté épistémique).

- Crozier M. & Friedberg E. (1977). L'acteur et le système. Editions Seuil.
- Delcy M. (2002). Chapitre III : Physiopathologie des déficiences motrices. In Delcy M. (Sous la Dir) en collaboration avec l'Association des Paralysés de France (APF), Déficiences motrices et situations de handicaps. Aspects sociaux, psychologiques, médicaux, techniques, troubles associés ; Edition APF, pp. 113-130.
- Djibalene E. (2010). La pratique des activités Physiques et sportives : un moyen d'intégration sociale et de reconstruction de l'estime de soi de la personne handicapée physique. Mémoire de maîtrise es-sciences et techniques des activités physiques et sportives, Université Cheikh Anta Diop de Dakar – Institut National Supérieur de l'Éducation Populaire et du Sport.
- Duluc J.-B. (2021). A quoi correspondent les classifications ? Les jeux paralympiques décryptés. www.eurosport.fr, consulté le 20 juillet 2022 à 03h42.
- Dutercq Y. & Van Zanten A. (2001). Chapitre 1 : Nouvelles régulations de l'action publique en éducation. L'évolution des modes de régulation de l'action publique en éducation (dossier). *Educations et société*, N°8.
- Gatsi J. (2007). *Le droit du sport*. PUF.
- Gutierrez Ruiz C. & Sibille B. (2008). Gouvernance et réseaux épistémiques : l'exemple de la politique de décentralisation au Chili. *Revue de Gouvernance*.
- Haas P. M. (1992). Introduction : epistemic communities and international policy coordination. *International organisation - Knowledge, power and international policy coordination*, Vol. 46, N°1, PP. 1-35.
- Jebali H. (2001). La classification des athlètes handicapés moteurs [Support du stage d'initiation à la classification des athlètes handicapés moteurs et visuels]. Togo - Comité international paralympique.
- Lachheb M. & Moualla N. (2009). Un corps sportif et handicapé. Regard sur l'expérience du corps d'athlètes handicapés physiques tunisiens. *ALTER, European Journal of Disability Research*, N°3, PP. 378–393.
- Lascoumes P. (2007). Les instruments d'action publique, traçeurs de changement. *Politique et Sociétés – Les politiques publiques du risque*. Société québécoise de science politique, Vol. 26, N°2-3, PP. 7 3 - 8 9 .
<https://doi.org/10.7202/017664ar>.
- Loi N°2018/014 du 11 juillet 2018 portant promotion et organisation des APS au Cameroun.
- Marcellini A., De Leselec E. & Gleyse J. (2003). L'intégration sociale par le sport des personnes handicapées. *Revue internationale de psychosociologie – La psychosociologie du sport*, Vol. IX, N°20, PP. 59-72.
- Molette P. & Landre A.

(2018). Tropes (Version française VF8.5) [Logiciel]. www.tropes.fr, consulté le 18 août 2022 à 22h31.

Office des Personnes Handicapées du Québec – OPHQ (1984). *A part ... égale. L'intégration sociale des personnes handicapées : un défi pour tous*. Ministère de la communication du Québec.

Oliver M. (1990). *The politics of disablement*. MacMillan and St Martin's Press.

Organisation des Nations Unies – ONU. (2015). *Objectifs du développement durable. Agenda 2030*. ONU.

Pastre P. (2011). Chapitre 5 : La conceptualisation dans l'action : un cadre théorique pour la didactique professionnelle. In Pastre, P. (Sous la Dir), *La didactique professionnelle* ; pp. 149-181.

Sillamy N. (2006). *Dictionnaire usuel de la psychologie*. Larousse-Bordas.

Stiker H. J. (2013). *Corps infirmes et sociétés* (4ème édition). Belin.

Tchakounté kemayou C. Y. (2014). *Cameroun : les 10 curiosités des jeux universitaires*. Club Matango [Blog]. www.matango.mondoblog.org, consulté le 10 mai 2022 à 19h10.

Tchoupié A. (2017). Chapitre 9 : La participation des étudiants des universités d'État à la dynamique de construction et de réforme des politiques de l'enseignement supérieur au Cameroun. In Ngwe L. & De Prince Pokam H. (Sous la Dir),

L'enseignement supérieur au Cameroun depuis la réforme de 1993 : Dynamiques et perspectives ; CODESRIA, pp. 209-233.

Vergnaud G. (1996). *Au fond de l'action, la conceptualisation*. In barbier J. M. (Sous la Dir), *Savoirs théoriques et savoirs d'action*. PUF – VERGNAUD.

TABLE DES MATIERES

ÉDITORIAL	9
PARTIE 1 - BIOLOGIE APPLIQUEE AUX ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES.....	11
<i>Do university athletes really express the difficulty of the effort du ring cardiorespiratory endurance tests?</i> Guessogo W.R. et al.,.....	12
<i>Impact du confinement prolongé dû à la COVID 19 sur les profils anthropométrique, physiologique, et condition physique de la co horte d'étudiants nouvellement admis à l'INJS de Yaoundé en 2020 et 2021.</i> MBOUH S. et al.,.....	20
<i>Effet combiné d'un régime enrichi en farine de manioc doux (Mani hot esculenta Crantz) supplémenté à l'extrait aqueux des feuilles de Moringa oleifera sur la performance physique des rats.</i> EBAL M. E. et al.,.....	33
<i>Prise en charge des technopathies du cyclisme : cas du tour cycliste international du FASO 2021.</i> CISSÉ A.R. et al.,.....	51
<i>Prévention des maladies cardiovasculaires et de la mort subite car diaque : évaluation de l'alimentation des footballeurs d'élite ca merounais.</i> MBOUH S.,.....	58
<i>Profils anthropométrique, physiologique et performance physique des handballeurs de l'équipe nationale messieurs du Cameroun.</i> MBOUH S. et al.,.....	72
PARTIE 2 - SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES APPLIQUEES AUX ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES.....	87
<i>La danse Bisima : pratique corporelle, convocation de l'invisible et rituel thérapeutique chez les Bakóko.</i> NGOHSADJO E. R. et al.,.....	88
<i>Déterminants de l'intention de pratiquer les activités physiques chez les femmes pré-ménopausées et ménopausées.</i> MBAME J.-P. et al.,.....	103

<i>Analyse des causes de la fraude a l'identité chez les sportifs camerounais.</i> AKAMBA M. D.,.....	116
----------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

PARTIE 3 – SCIENCES DE L'INTERVENTION131

Taxonomie sportive du handicap moteur et projet inclusif pour les jeux universitaires au Cameroun. EKONO R. V., et al.,.....	132
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

L'enseignement de l'éducation physique et sportive avec un logiciel de simulation sur ordinateur. MEDOUGA M. F. V., et al.,.....	149
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

**PARTIE 4 – SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES APPLI
QUEES A L'ÉDUCATION PERMANENTE.....163**

Management et pressions sociales : le cas de certains établissements publics administratifs de la ville de Yaoundé. MANGA J. M., et al.,.....	164
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

<i>Plaidoyer en faveur de l'insertion de l'accompagnement entrepreneurial des jeunes dans les plans communaux de développement au Cameroun.</i> WADOUM F. C., et al.,.....	176
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

<i>Accessibilité du médicament de la rue et engagement du personnel soignant dans le marché informel a Yaoundé – Cameroun.</i> LEVODO P., et al.,.....	191
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

<i>Employabilité des auditeurs libres issus de la division des sciences et techniques d'animation, de loisirs et d'éducation civique de l'institut national de la jeunesse et des sports de Yaoundé, Cameroun.</i> MATHO F. A.,.....	202
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

<i>Stratégies communicationnelles et autonomisation de la femme rurale dans le département de la Sanaga maritime au Cameroun.</i> EDIKIN F. et al.,.....	215
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

PARTIE 5 – SCIENCES DU LOISIR.....225

Systématisation des spectacles vivants dans la dynamique de l'animation muséale. EWANE J. C.,.....	226
-------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

L'effet de la musique comme aire transitionnelle sur la construction de l'identité des adolescents scolarisés du club fanfare au collège François Xavier Vogt.

MOTE A. et al.,.....237

Jeux de hasard : pratiques, mode opératoire et influences au sein de la jeunesse universitaire. Une étude menée auprès des étudiants des universités de Yaoundé I et II.

ESSALA B.....252